

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Unité - Travail - Progrès

LOI N° 017 /PR/2000

Portant Ratification de l'Accord de Prêt signé entre la République du Tchad et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet de Construction de la route Massaguet - Ngoura, Section Bisney - Ngoura

Vu la Constitution ;

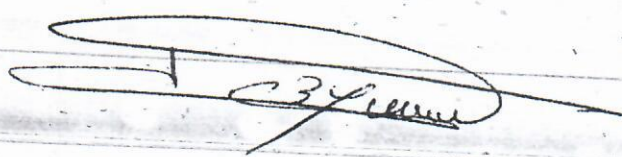
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 07 Août 2000;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de douze millions (12.000.000) d'Unités de Compte signé le 18 Mai 2000 entre la République du Tchad et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du projet de construction de la route Massaguet - Ngoura, section Bisney - Ngoura.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 18 AOUT 2000.....


IDRISS DEBY